

Prætica vous invite
à son petit déjeuner
de formation

Liberté d'expression sur Internet : comment comprendre la jurisprudence de la Cour de cassation ?

Orateurs :

Jacques Englebert

Avocat au barreau de Namur,
spécialisé en droit des médias
et en droits d'auteur
Professeur à l'ULB
Assesseur à la section de législation
du Conseil d'Etat
Membre du Conseil de
déontologie journalistique

Alex Tallon

Avocat au barreau de Bruxelles
Ancien Bâtonnier

Audrey Adam

Avocate au barreau de Namur

Prætica Sablon, Bruxelles

**Le jeudi 26 février 2015
de 08h30 à 10h30**

Informations pratiques

Prætica Sablon
Grand Sablon
Rue des Sablons 13
1000 Bruxelles
*(face à l'entrée principale
de l'église)*

Inscription requise :
info@prætica.com
Merci de préciser les
données suivantes :

- Votre nom
- Nom de l'entreprise
- Adresse
- E-mail
- Gsm

www.prætica.com

Le 6 mars 2012, la Cour de cassation a étendu la notion de délit de presse et les protections procédurales correspondantes, aux écrits numériques, diffusés via Internet. Par contre, l'image et l'audiovisuel restent exclus du champ de ces protections.

Ainsi, dans un arrêt du 29 octobre 2013, la même Cour de cassation a rejeté le pourvoi de F. Belkacem contre l'arrêt de la cour d'appel d'Anvers qui l'avait condamné à 18 mois de prison ferme pour avoir posté quelques vidéos sur *YouTube* et elle considère imperturbablement qu'une image ou une photographie n'est ni l'expression d'une pensée, ni la manifestation d'une opinion. Ce qui, après l'attentat du 7 janvier, devient intenable.

Comment expliquer ces positions apparemment contradictoires ? Comment évaluer les possibles prochaines évolutions de la jurisprudence de la Cour de cassation en ces matières, face aux médias numériques qui mélangent inextricablement, l'écrit, l'image, le son et la vidéo et qui, en outre, offrent effectivement à tous la possibilité d'exprimer nos opinions en toute matière ?

Programme :

- 8h30 - 9h : accueil des participants avec café et viennoiseries
- 9h - 10h30 : présentation suivie d'une séance de questions/réponses